

Gérer les acomptes, avances, prêts, saisies et cessions

Objectifs

- Mémoriser les généralités sur la réduction
- Reproduire le calcul de la réduction
- Reproduire la régularisation progressive

Public

- Responsable et Collaborateur des services paie
- Collaborateur des services RH souhaitant faire évoluer ses connaissances en matière de gestion de la paie
- Gestionnaire de paie débutant
- Collaborateur de services comptables

Pré-requis

Gérer ou avoir à gérer la paie.

Programme

1/ Les acomptes et les avances :

- Règles spécifiques à l'acompte
- Règles spécifiques à l'avance

2/ Les prêts accordés aux salariés

3/ Les saisies sur salaires :

- Procédure de saisie sur rémunérations
- Procédure de paiement direct des pensions alimentaires
- Procédure de l'avis à tiers détenteur de l'Administration fiscale
- Procédure de cession des rémunérations

Niveau requis

Voir public.

Méthodes pédagogiques

- Accès à un extranet stagiaire
- Illustration et mise en œuvre par des cas pratiques basés sur des cas concrets
- Échanges sur les problèmes concrets rencontrés par les stagiaires
- Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé avant le début de la formation
- Un support pédagogique est remis à chaque participant (extranet stagiaire)

Suivi et évaluation des résultats

- QCM de positionnement en entrée de formation
- QCM d'évaluation des acquis de fin pour évaluer l'atteinte des objectifs
- Nombreux exercices et cas pratiques tout au long de la formation
- Document d'évaluation de satisfaction
- Certificat de réalisation individuel remis à chaque participant

Tarif

Adhérent : 449€ HT

Non adhérent : 499€ HT

Durée

1 demi-journée, soit 3 heures de formation

Intervenant(s)

Christophe TORCZYNOWICZ,

Date(s)

SESSION

16 Juin 2026 14:00 / 17:00